



Recrutement exceptionnel : Ils seront tous douaniers !

Pour une fois que la douane anticipe sur les évènements à venir, elle ne va pas jusqu'au bout de ses idées, hélas ! Le Brexit a conduit notre administration à recruter plus d'agents de constatation qu'il n'était prévu en 2018.

Rigidité technocratique !

Depuis quelques années les recrutements douaniers par concours en catégorie C sont managés par le ministère qui inscrit ceux-ci dans un plan prévisionnel très rigide.

Pour faire face à l'imprévu (Brexit) notre direction générale avec l'aval du ministère a décidé de recruter un complément d'agents de catégorie C Co sans concours.

Cette initiative annoncée en CTR le 3 octobre 2017 par le directeur général a recueilli notre aval dans la mesure où elle permettait d'augmenter les effectifs douaniers en CO ; ce qui, après les années de saignée vive, était salubre.



Jamais de joie anticipée !

Mais avec nos chefs il ne faut jamais se réjouir trop vite. Qu'on en juge. Un article publié le 17 janvier concernant les recrutements sans concours détaille la procédure et précise :

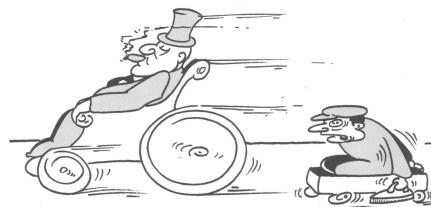
« A l'issue de la procédure de sélection, les candidats retenus entameront un stage pratique d'une durée d'une année. Pendant l'année de stage, les agents seront amenés à suivre une formation professionnelle obligatoire de quatre semaines à l'Ecole nationale des douanes de la Rochelle. Au terme de l'année de stage et sous réserve d'avoir donné satisfaction dans leur manière de servir, les agents seront titularisés dans le corps d'agent de constatation des douanes au grade d'agent de constatation des douanes ».

Faute de place à La Rochelle, il faudrait procéder ainsi. Nous touchons là, l'imprévoyance des technos rigoristes et des gouvernements précédents qui après avoir supprimé les emplois et donc les recrutements ont jugé que fermer l'école de Rouen était une bonne chose...

Et ce n'est pas la clause demandée aux candidats, qui les engage à retourner éventuellement à La Rochelle par la suite, qui est de nature à nous rassurer.

Pas d'agents à deux vitesses !

Comment accepter un tel processus qui conduira à deux catégories de nouveaux douaniers de catégorie C CO ? Si on laisse la DG procéder ainsi, il y aura des agents à deux vitesses !



« L'élite » qui aura passé le concours et aura été formée dans les normes et les laissés pour compte qui seront titularisables de la même façon au bout d'un an mais n'auront pas été formés correctement. C'est proprement inacceptable et limite scandaleux.

Comment fonctionneront des services avec des personnels manifestement sous formés ?

Que feront donc les évaluateurs de tout poil quand il s'agira de constater que certains ont des déficits de connaissances professionnelles à leurs débuts dans les services par rapport à d'autres novices ?

L'UNSA douane en a appelé au plus au niveau de la République pour essayer mettre fin à ce projet inadmissible.

Y voir clair !

*Rappelons que le jeune Président avait promis
de ne pas augmenter les impôts.*

Il tient parole, c'est vrai ! Il augmente les taxes en tous genres !



MESURES	DECRYPTAGE
Augmentation de la CSG	Amputation de 1,7% du pouvoir d'achat des retraités (retraites de + de 1300€)
Hausse des tarifs du gaz	Ce qui fait grimper la note à 6,9%, en l'occurrence, c'est l'augmentation de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN), qui passe de 5,88 euros par Mwh consommé à 8,45 euros/Mwh . Et pour faire bon poids nouvelle hausse au ½ de 1,3% en moyenne !
Hausse du prix du gaz oil et de l'essence	Le prix du gasoil, marqué par la hausse de certaines taxes a augmenté de plus de 10 centimes/ litre. Or c'est 80% des volumes des ventes. Ce sont les plus pauvres qui roulent au Gazole. Cherchez l'erreur ! Pendant 20 ans nous avons été incités a nous équiper ainsi...Le prix de l'essence a augmenté de 6 centimes/litres par augmentation de la taxe également. Il paraît qu'ils veulent que les deux prix s'ajustent en augmentant cette dernière voyez la grimpette que va effectuer en définitive le gazole pour rattraper un prix d'essence que l'on ne cesse d'augmenter... Les gouvernants prétextent la nocivité du diesel pour se faire des choux gras (4 milliards d'euros en 2018) sur notre dos. Or pour schématiser : le diesel émet plus d'oxydes d'azote (NOx) et moins de monoxyde de carbone (Co). L'essence émet moins de NOx, davantage de Co et d'hydrocarbures imbrûlés. En clair les deux sont nocifs. Rappelons qu'à Paris, les transports routiers sont responsables de 15% de la pollution...Cherchez le reste !
Hausse du prix des timbres	Ils augmentent tous de 7cts (10 sur les rouges), soit au minimum 10%. Là encore : pression sur le porte-monnaie des plus pauvres !
Hausse du forfait hospitalier	Il passe de 18 à 20€. Soit plus de 10% de hausse ! Là encore : pression sur le porte-monnaie des plus pauvres !
Hausse des péages et Hausse de fait des contraventions pour stationnement	Au 1 ^{er} février les péages ont augmenté de 0,87 à 2,04% ; Sans commentaire autre que l'amortissement déjà effectif de nombreux tronçons... Pour le stationnement, en laissant les maires, qu'on ponctionne par ailleurs en leur baissant leur dotation de l'Etat, choisir leur tarif d'amende on pousse inévitablement à leur hausse. Certains délires sont déjà connus : à Lyon, le tarif des contraventions s'envole. Ainsi les amendes de stationnement passent de 17 euros... à 60 euros !
Baisse de la vitesse sur les routes	Là encore à coup de radars nouveaux de tous acabits et de baisse de la vitesse on recherche les rentrées d'argent. De plus, le seul vrai bilan officiel vient de sortir pour 2017 : les chiffres de mortalité sont en baisse de 2%...Mais « bizarrement » le gouvernement qui pense soigner sa popularité a décidé avant sortie des chiffres (comme par hasard) de baisser unilatéralement la vitesse sur les nationales, en prétextant l'augmentation de la mortalité ! Or une « expérimentation » à 80KM/H avait eu lieu sur quelques routes, sans que des résultats objectifs soient publiés...Et ils nous refont le coup d'un bilan promis dans deux ans...Qui croira sérieusement qu'après avoir dépensé des centaines de millions pour changer tous les panneaux de signalisation on augmentera la vitesse en 2020 ? Il y a trois autres pays en Europe où l'on a le temps de compter les vaches dans les près à 80KM/H
Hausse des cotisations retraites	La rémunération nette des fonctionnaires titulaires et stagiaires a baissé de quelques euros (à autres éléments constants) au 1er janvier. La cause? Un accroissement progressif du taux de retenue pour pension civile. : 0,27% cette année...
Baisse de la taxe d'habitation en 2018 et suppression en 2020.	Promis en une fois puis découpée en trois tranches, elle masque la réalité des chiffres : 80% des assujettis payent en fait 50% de la taxe soit 11 milliards d'euros environ. Or, Macron s'est vanté en fin d'année 2017 de supprimer en 2020 la totalité de cette taxe soit les 50% restant et en une fois. Qui peut croire qu'il réalisera alors, ce qu'il n'a pu faire qu'en trois ans cette fois ?



Vaches à lait !

Ainsi depuis le premier janvier 2018 ceux d'entre nous qui ont le malheur de ne pas pouvoir aller au boulot ne serait-ce qu'une seule journée se voient ponctionner une retenue d'un trentième du salaire brut.

Décision votée allégrement par des gens qui touchent au minimum plus de 5000€ mensuels et qui devraient en toute justice se voir ponctionner sur leurs absences dans l'hémicycle...

Nous vous apportons ci-après quelques précisions sur cet exercice lamentable...

Et ils ont tout prévu pour faire rentrer nos euros dans leurs caisses :

Ce jour ne peut en aucun cas être compensé par un jour d'autorisation spéciale d'absence, un jour de congé ou de RTT.

Le non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires (fonctionnaires et contractuels*) ne s'appliquera pas dans les cas suivants :

- . congé pour cause exceptionnelle (attentat) accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle,
- . congé de longue maladie,
- . congé de longue durée,
- . congé de grave maladie,
- . congé pour invalidité temporaire imputable au service,
- . congé du blessé (pour les militaires), ou suite à un acte de dévouement,
- . congé de maladie accordé dans les 3 ans après un 1er congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée,
- . en cas de prolongation d'arrêt de travail ou lorsque l'agent n'a pas repris le travail plus de 48 heures entre 2 congés maladie accordés au titre de la même cause,
- . congé de maternité, congés supplémentaires liés à un état pathologique.

Le traitement ou la rémunération afférente au premier jour de congé de maladie fait l'objet d'une retenue intégrale.

Le traitement budgétaire sera amputé d'1/30ème mais les rémunérations accessoires seront néanmoins versées. Elles le seront d'ailleurs pendant 3 mois, toutes catégories confondues.

* Un agent contractuel en arrêt maladie peut être indemnisé avec un délai de carence de 3 jours si son ancienneté est inférieure à 4 mois de service.

Bref, quoiqu'il arrive si vous ne rentrez pas dans ces cas pour vous ce sera la ponction!



Groupe de travail commun sur la suppression de la brigade d'Arles du 30 janvier 2018

Le GT débute en présence des DI PACA-Corse et Occitanie, des DR Aix-en-Provence et Montpellier, de la chef de PLI Occitanie, de la chef du BOP PACA-Corse.

En préambule, déclarations préalables des syndicats déplorant la fermeture d'Arles et posant un certain nombre de questions et de demandes, auxquelles l'administration a répondu.

Thèmes et réponses des représentants de l'administration :

- **sur l'accompagnement social** : le DI de PACA CORSE rappelle qu'il a obtenu par écrit l'accord de la DG concernant la priorité absolue sur Nîmes pour les agents d'Arles qui souhaiteraient y aller ; il indique qu'il s'agissait d'une condition *sine qua non* à la fusion des deux unités.
- **sur les visites préalables des potentiels points de chutes des agents** (service SURV/CO/AG) : selon les disponibilités et tout en gardant suffisamment d'agents en vue des missions d'Arles BSI, le DI est favorable à la visite des services, à condition que cela se fasse avant mi-juin, date à laquelle il souhaite recueillir les desideratas des agents en vue du CT pour prévoir les ETPT.
- **sur la formation PPF avant l'affectation** (concernant les agents allant à Nîmes) : le DI Occitanie indique qu'il ne voit pas l'intérêt car il s'agit d'une formation locale dispensée en partie par la PAF ; cependant, il ne s'y oppose pas formellement.
- **sur la taille de la future unité** : le DI Occitanie table sur 35 agents, afin de rester avec un Inspecteur et deux CP à sa tête (pas d'IR3 en approche). Sur les ETPT d'Arles, 12 basculeraient vers Occitanie alors que le DI PACA-Corse en conserverait 9.
- **sur les priorités** : le DI PACA-Corse indique, par exemple, pour Marignane, qu'il respectera les choix des agents, même ceux désirant aller dans un service en sureffectif.
- **sur les EMCAS** : au moins 1 EMCAS rejoindra Nîmes (1 deuxième poste ouvert) mais si les deux EMCAS d'Arles demandent Nîmes, ils iront tous les deux (approuvé par le DI Occitanie).
- **sur le calendrier** : Côté PACA, CHSCT en mars puis CT en juin. Côté Occitanie, GT miroir à fixer et CT pas avant l'automne.
- **sur la distance Arles-Nîmes** : les deux DI montrent carte à l'appui que la distance est de 30km300 soit supérieure à 30km.
- **sur les documents fournis pour le GT** : le DI Occitanie et la Chef de PLI indiquent que des travaux sont obligatoires afin de préparer les locaux de la BSI de Nîmes à l'arrivée des arlésiens (extension des vestiaires/ création d'une nouvelle salle d'armement/ aménagement de sanitaires).
Là où le bât blesse, c'est qu'il n'y a pas de chiffrage des travaux pour le moment ; le DI Occitanie indiquant qu'il n'a pas de toute façon d'enveloppe prévue pour les travaux en 2018 ; il explique que potentiellement, cela peut repousser l'arrivée des arlésiens s'ils sont plus nombreux que 4 (impossibilité de les loger), repoussant leur arrivée potentielle au 1er tour du TAM 2019. Les travaux se seront pas réalisés avant au moins un an à partir du GT.
- **sur les moyens auto** : le DI Occitanie indique qu'il demandera des moyens supplémentaires

compte-tenu des missions (SKODA Octavia plus puissante et ayant une place nécessaire pour le HK)

- **sur le contournement d'Arles** : le DI PACA et le DR Aix-en-Pce ont rencontré la députée LREM d'Arles, laquelle indique vouloir obtenir la création d'un contournement d'Arles durant sa mandature.
- **sur le délai entre mutation et arrivée dans son nouveau poste** : le DI PACA et le DR Aix-en-Pce indiquent que le décalage entre mutation et poste rejoint n'était valable que pour les RR/RI car les postes étaient techniquement spécifiques ; mais que potentiellement, des agents d'Arles mutés à Nîmes en cours de travaux pourraient être mis à dispo à Arles le temps de la fin de travaux.
- **sur de possibles contrôles réalisés en Lozère** : sans cibles clairement indiquées, pas d'intérêt selon DI Occitanie et DR Montpellier.
- **sur le déménagement de la BSI d'Avignon** (pbs récents de sécurité), pouvant potentiellement intéresser des agents d'Arles : la demande a été remontée à la DG et le directeur de Provence a rencontré le Préfet de Vaucluse (demande si présence de bâtiments inoccupés par l'Armée ?); en fait il semble que cela ne peut se réaliser avant trois ans.
- **sur le fonctionnement de la BSI de Nîmes** : régime horaire de 37h30 ; le fonctionnement en équipe perdurerait (à voir selon le nombre d'agents d'Arles arrivant à Nîmes)

En conclusion : il y a un écart entre ce qui est très souhaitable pour que tout se passe au mieux pour les agents et ce que compte faire l'administration. A l'origine la justification du départ à Nîmes était la présence de locaux peu employés alors que ceux d'Arles étaient vétustes.

En gros Arles avait les agents et Nîmes les locaux...

On s'aperçoit à la lumière de ce groupe de travail que c'est beaucoup moins évident que cela et que rien n'est prêt pour accueillir nos Arlésiens. Le DI de Montpellier n'a pas les crédits pour effectuer les travaux et donc ceux-ci ne sont pas là d'être effectués.

Or le DI de Marseille semble pressé de boucler le dossier et se débarrasser d'Arles...

Pour nous il faut laisser le temps au temps pour que les agents ne souffrent pas d'une précipitation nuisible !

Les représentants UNSA s'emploieront à les défendre comme précédemment.

Dates de paiement des salaires en 2018

Janvier	29
Février	26
Mars	28
Avril	26
Mai	29
Juin	27
Juillet	27
Août	29
Septembre	26
Octobre	29
Novembre	28
Décembre	20

Notre pouvoir d'achat en prend un coup!

Hausses de cotisations, report d'un an des mesures du protocole « PPCR », restauration du jour de carence...

Ci-dessous: Le tour d'horizon des principales mesures qui entrent en vigueur en 2018 et qui auront un impact sur votre bulletin de salaire.

L'UNSA Fonction publique dénonce les mesures injustes qui vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents publics dès le mois de janvier 2018.

Pouvoir d'achat 2018 : pourquoi baisse-t-il dès janvier ?



LA HAUSSE DES COTISATIONS RETRAITE CONTINUE

Le taux de cotisation retraite des fonctionnaires et des ouvriers d'État passe de 10,29% à 10,56% au 1er janvier 2018, soit une augmentation de 2,6% du montant de cette cotisation.

Pour un agent à 1874 € brut, indice majoré 400, la cotisation retraite augmente de 5 euros par mois

LA HAUSSE DE LA CSG

Le taux de CSG augmente de 1,7 point le 1er janvier 2018. En contrepartie, la contribution exceptionnelle de solidarité ou les cotisations maladies sont supprimées. L'indemnité compensatrice, calculée sur la rémunération 2017, devait être versée mensuellement à partir de janvier 2018.

L'indemnité compensatrice n'est pas forcément encore payée ! Son montant ne sera pas réévalué avant la fin 2018. Les agents publics perdent à chaque augmentation de leur rémunération ! Pas de hausse du pouvoir d'achat contrairement à la promesse du Président.

Le gouvernement baisse le pouvoir d'achat des agents publics

LE RÉTABLISSEMENT DU JOUR DE CARENCE

Pour chaque arrêt de maladie, une retenue correspondant à un jour de salaire est appliquée depuis le 1er janvier 2018 sur le traitement de base, les primes et indemnités, et la NBI.

Le jour de carence est injuste et même dangereux pour les plus vulnérables qui hésitent à s'arrêter de travailler pour se soigner. L'UNSA demande le retrait du jour de carence !

LE GEL DU POINT D'INDICE

Le gouvernement a décidé un nouveau gel de la valeur du point d'indice pour 2017 et 2018. Grâce au Protocole PPCR signé par l'UNSA, le point d'indice a augmenté de 1,2% pour 2016.

En décidant le gel du point d'indice, le gouvernement a fait le choix d'une baisse du pouvoir d'achat des agents publics titulaires comme contractuels ! L'UNSA demande la hausse du point d'indice !

LE REPORT D'UN AN DE PPCR

Les mesures statutaires et indiciaires positives obtenues avec PPCR, prévues en 2018, sont reportées d'un an au prétexte que tous les syndicats n'ont pas signé PPCR (revalorisations indiciaires, créations d'échelons, transfert « primes/points », passage en catégorie A pour les métiers de la filière sociale).

C'est une rupture dans la parole de l'État ! C'est une économie de 800 millions d'euros faite sur le dos des agents ! L'UNSA demande l'annulation du report d'un an !

Baisse du traitement net, baisse du pouvoir d'achat des agents publics, contrairement aux promesses de campagne d'Emmanuel Macron.

L'UNSA exige de nouvelles négociations salariales, la reconnaissance de l'engagement et de l'investissement professionnel de tous les agents publics !

Négocier, c'est construire l'avenir !

L'UNSA, LE SYNDICALISME EN POSITIF !



A l'UNSA, je paye moins ! Comparez toutes les cotisations !

Désormais grâce à la réduction d'impôt ou au nouveau crédit d'impôt, la cotisation syndicale est aidée à hauteur de 66%.

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% de leur montant sauf pour les contribuables déclarant des frais réels, le montant de la cotisation syndicale est alors intégré à 100% dans les frais déclarés. Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

***Exemple :** je cotise 100€, je déclare cette somme sur ma déclaration d'impôt, je bénéficie d'une réduction de mon montant imposable de 66€. Cela me coûte finalement 34€ pour une année.*

Vous pourrez comparer les cotisations d'autres organisations, souvent bien plus élevées, notre barème 2018 (ci-après) conduit les personnels aux plus bas revenus à payer, réellement, une contribution mensuelle égale à un café. Le tout pour une qualité de service efficace et dédiée aux agents avant tout

Cotisations 2018			
ACTIFS			
GRADES ou Situations	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité	Coût mensuel réel
Stagiaires	22	7	0€58
Agents Berkani	27	9	0€75
ACP 2ème classe	65	21	1€75
ACP 1ère classe	78	26	2€16
Contrôleur 2	89	30	2€50
Contrôleur 1	95	32	2€66
Contrôleur Principal	101	33	2€75
Inspecteur	117	39	3€25
IR3	127	42	3€66
IR2	132	44	3€58
IR1	137	46	3€83
IP1/IP2	144	48	4€
DSD2/DSD1	154	51	4€25
DI/DR/DF	175	58	4€83
Administrateur civil	218	74	6€16
RETRAITÉS			
Catégorie C	33	11	0€91
Catégorie B	40	13	1€08
Catégorie A	46	15	1€25

Section Régionale UNSA Douanes de Provence

Téléphone :- 06.01.76.18.18 – 06.29. 76. 15. 60

Courriel : roude.unsa@bbox.fr

INFOS PROVENCE est le bulletin d'information de la section régionale des douanes de **PROVENCE**

Journal imprimé au local **UNSA Douanes**

Caserne des Douanes – Bâtiment A – 56 boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille